

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME relatif au Préavis Municipal N° 03 / 2023-2024, concernant le rapport sur la demande de crédit supplémentaire de 62'000 CHF pour le plan d'affectation communal (PACom)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de l'urbanisme s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal mentionné ci-dessus. Préalablement, elle a rencontré lors d'une séance d'information les urbanistes Mme Alexandra Reist et M. Peter Giezendanner du bureau Team+ le 20 septembre 2023. Nous remercions ces derniers ainsi que la Municipalité pour leur disponibilité et pour leurs réponses et les explications fournies.

La collaboration avec Team+ a débuté en 2019 et le projet du PACom est déjà bien avancé. La présentation a permis à la Commission de comprendre les attentes légales, les enjeux pour la commune et la stratégie suivie par la Municipalité. Nous avons été pleinement satisfaits du choix de la Municipalité concernant la société Team+ en vue de l'élaboration du nouveau PACom.

Fort de constater l'augmentation de la population depuis une dizaine d'année de l'ordre de 54%, le plan directeur Cantonal nous impose d'adapter le redimensionnement de la Commune. La stratégie choisie par le précédent Exécutif communal s'est appuyée sur ce développement rapide pour demander la sortie de Vich du périmètre compact d'agglomération « Grand Genève ». Ce choix a été entériné par le Canton au mois de mai dernier.

Comme précisé dans le préavis, le PACom et son règlement visent à « *maintenir, compléter et faire évoluer un milieu bâti de qualité et harmonieux, en particulier en s'appuyant sur le caractère identitaire du village* ». A noter que les zones artisanales n'entrent pas en ligne de compte du PACom mais qu'elles seront traitées au niveau régional et seront couvertes par le futur système de gestion des zones d'activités (SGZA).

Au vu des renseignements publiés par d'autres communes en révisions de leur PACom, la Commission tient à exprimer son appréciation à la Municipalité pour sa bonne gestion des coûts qui nous paraissent très raisonnables.

Cependant, nous rendons attentif le conseil au fait que le montant de 152'880 CHF déjà alloué ainsi que la demande de crédit complémentaire de 62'000 CHF ne couvrent pas les modifications possibles du Canton. De plus, les dépenses plafonnées à 10% pour les éventuelles actions en oppositions futures nous semblent trop optimiste.

En revanche et en vue de limiter des allers-retours pouvant être vite onéreux, la Municipalité a proposé de remettre à la Commission l'ébauche du PACom pour relecture avant son envoi au Canton.

Au vu de ce qui précède, la Commission de l'urbanisme recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°03/2023-2024.

Pour la Commission de l'urbanisme,

Maurice Meyer



Roger Brand



Romain Hadorn



David Murith



Michel Jarraud



Vich, le 27 septembre 2023